Mercredi 11 novembre 2026

108ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Proposition de discours aux maires d'Alsace

Mes cher(ère)s compatriotes,

Ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est le devoir de mémoire, celle de « tous les morts pour la France » nous dit l'article 1er de la loi du 28 février 2022.

Sauf qu'en Alsace, les 250 000 soldats mobilisés durant la Première Guerre mondiale – nos Feldgrauen - ne se sont pas battus pour la France.

S'ils ont *dû se battre* dans l'armée allemande, c'est parce qu'ils ont été mobilisés légalement et c'est loyalement qu'ils ont défendu leur patrie d'alors, l'Allemagne ; au même titre que les poilus *ont dû se battre* dans l'armée française.

Leurs 35 000 camarades, dont les noms figurent sur nos monuments aux morts, reposent dans des cimetières militaires allemands, sur les fronts de Champagne, de Russie ou d'ailleurs.

C'est là une réalité historique que la quasi-totalité des familles alsaciennes a vécue et elles sont encore nombreuses à pouvoir en témoigner. Ici, dans notre commune, ils sont (*indiquer leur nombre*) à être inscrits sur le monument aux morts.

Alors, le devoir de mémoire, oui mais de quelle mémoire parlons-nous ? Après le traité de Francfort de 1871, l'Alsace redevient allemande et, en 1914, rares sont les Alsaciens qui souhaitent un retour à la France au prix d'une guerre et du sang.

C’est là aussi une réalité historique que nous devons connaître et reconnaître.

D’abord, parce qu’en Alsace, elle transcende le clivage nationaliste qui opposait alors deux nations dans une Europe aujourd’hui en paix mais dont la guerre en Ukraine nous rappelle combien elle est précieuse et doit être préservée.

Ensuite, parce qu’elle nous fait comprendre la différence avec le sort dramatique des Malgré-nous, ces 130 000 soldats alsaciens enrôlés illégalement par le régime nazi durant la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, parce qu’elle nous évite d’amalgamer les contextes des deux guerres mondiales en distinguant notre patrimoine culturel qui s’exprime avant tout à travers nos dialectes alémanique et francique, notre nationalité française et les crimes d’un régime fasciste.

Alors, le devoir de mémoire, oui mais quel sens voulons-nous donner à cette cérémonie ? Une application stricte de la loi de 2012 et la lecture du discours officiel que madame la ministre des Armées et des Anciens combattants proposé à chaque maire nous amènerait à passer sous silence la réalité de nos Feldgrauen ; à une amnésie collective, en somme et que nous refusons. Nous affirmons que nos Feldgrauen méritent mieux qu’une simple mention en marge du discours officiel.

Aussi, sans nuire à l’unité nationale et en vertu d’une « exception mémorielle » propre à l’Alsace, nous dédions cette cérémonie à nos Feldgrauen : ***Wir bewahren euch in den tiefsten Gedanken unserer Herzen*** (nous vous gardons dans les pensées les plus profondes de nos cœurs.).

Qu’à travers eux soient honorées toutes les victimes de la Première Guerre mondiale, en fraternité, pour la paix en Europe et dans le monde.

ooooooo